

Quel partenariat avec l'expert ? Réflexions sur l'aide, l'approche participative et l'éducation à l'environnement dans le Tiers Monde

Jean-Étienne Bidou



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ere/6568>

DOI : 10.4000/ere.6568

ISSN : 2561-2271

Éditeur

Centr'ERE

Référence électronique

Jean-Étienne Bidou, « Quel partenariat avec l'expert ? Réflexions sur l'aide, l'approche participative et l'éducation à l'environnement dans le Tiers Monde », *Éducation relative à l'environnement* [En ligne], Volume 3 | 2002, mis en ligne le 20 mars 2002, consulté le 16 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ere/6568> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ere.6568>

Ce document a été généré automatiquement le 16 avril 2021.

Quel partenariat avec l'expert ? Réflexions sur l'aide, l'approche participative et l'éducation à l'environnement dans le Tiers Monde

Jean-Étienne Bidou

- 1 L'intérêt de plus en plus grand porté à l'environnement des pays pauvres trouve son expression dans la déclaration de Rio, où la nécessité de protéger l'environnement planétaire est liée à l'obligation d'éliminer la pauvreté. Si l'accent est mis sur l'établissement d'un partenariat mondial, on considère cependant que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés au niveau qui convient » (principe 10). Le compromis entre environnement et développement ne se négocie pas seulement, entre des États et des organisations internationales, mais aussi à la base, au niveau local, qui est le lieu privilégié du partenariat.
- 2 Là, on trouve souvent dans le Tiers Monde deux types d'acteurs qui sont mentionnés nommément parmi les partenaires : les populations autochtones et la communauté scientifique et technique. Il est réclamé pour les premières une reconnaissance et un renforcement de leur rôle afin, en particulier, de leur permettre de participer activement à la formulation des politiques de développement susceptibles de les affecter (ch. 26 et Antoine et coll., 1994, p. 127 et suivantes). On recommande aux secondes d'élargir leur coopération avec la société de façon à ce que la population soit associée aux études et puisse faire connaître son avis sur la gestion de ses propres conditions de vie (ch. 31).
- 3 Ce sont là des bases assez nettes, mais pour aboutir à un tel partenariat, le chemin semble encore bien long. Les difficultés naturelles de communication entre communauté scientifique et population sont compliquées par les différences

culturelles, troublées par l'histoire de leurs relations, en particulier pendant la période coloniale, et altérées par l'inégalité économique. Et même si la communauté scientifique est de plus en plus nationale, ces problèmes demeurent.

- 4 L'établissement d'un partenariat suppose aussi l'établissement d'un objectif commun, négocié par les deux groupes. Or, sur le terrain, on est frappé par la difficulté à faire émerger une demande réelle en matière d'éducation à l'environnement et, lorsque les projets sont définis, à susciter l'adhésion des ruraux. En outre, lorsqu'un partenariat fonctionne entre experts et ruraux des questions demeurent en ce qui concerne la légitimité de l'action.

Faire émerger une demande

Les représentations de l'expert : la dégradation des milieux

- 5 La demande, effectivement, existe depuis longtemps : c'est celle des pays développés. Depuis les années vingt, les scientifiques décrivent des écosystèmes tropicaux perturbés par l'action anthropique. Le corpus de la dégradation s'est cristallisé autour de quelques thèmes : la forêt (et la déforestation), la conservation des eaux (et la sécheresse), la défense et la restauration des sols (et l'érosion).
- 6 Ce type de discours est historiquement daté ; l'essentiel se met en place dès la période coloniale. Les forêts sont originelles et les habitants, par une mauvaise gestion et en particulier par l'usage intempestif du feu de brousse, les ont profondément dégradées. Les forêts sèches, les plus fragiles, ont sou-vent disparu laissant la place aux savanes. Ce schéma (figure 1) a plus tard été enrichi par la croissance de la population, qu'une interprétation malthusien-ne assimile à une bombe démographique, et par le pillage des ressources du Tiers Monde.

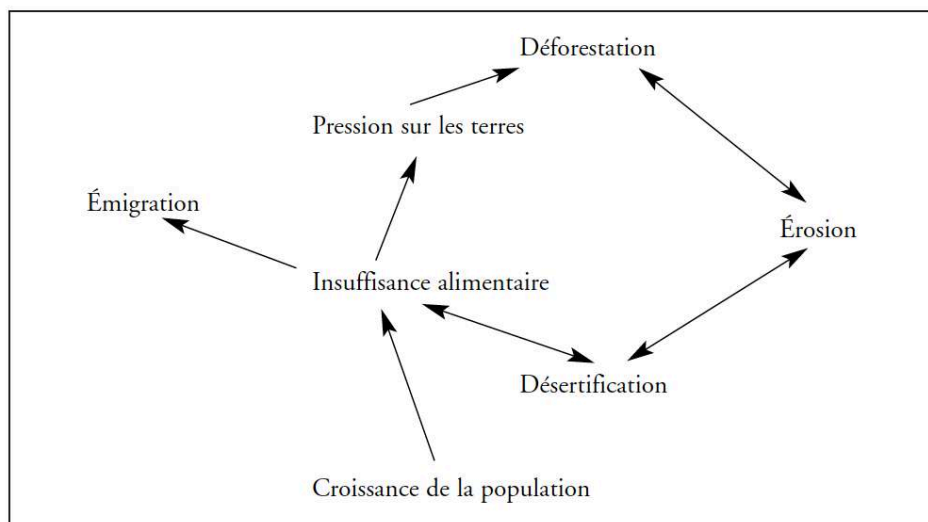


Figure 1 : L'enchaînement de la désertification

- 7 L'indépendance a conduit à réhabiliter les peuples tropicaux. Ce n'est pas par négligence ou par ignorance qu'ils pèsent sur leur environnement ; en effet dans un passé plus ou moins lointain ils avaient vécu en harmonie avec la nature. Ce sont les déséquilibres dus à l'intrusion coloniale, à la croissance démographique et à la dépendance économique qui ont engendré et progressivement aggravé les

déséquilibres environnementaux. Quoi qu'il en soit, coupables par inconscience ou victimes d'un système économique injuste, les populations du Tiers Monde ne peuvent pas, apparemment, maîtriser leur environnement. C'est là la justification de l'aide.

- 8 Il n'est pas question ici de débattre du bien-fondé de ce modèle. Il a le mérite de la cohérence. C'est en partie pour cela qu'il est communément admis par une partie de la communauté scientifique, un très grand nombre d'experts, et qu'il est soutenu par les médias. Mais il est difficilement vérifiable car il s'articule surtout autour de « récits de crise ». Les grandes sécheresses, les dérèglements divers de la nature entretiennent ces représentations d'un Tiers Monde victime de son environnement. S'enclenchent ainsi l'aide humanitaire d'abord, puis l'intervention des experts extérieurs tentant de remédier aux déséquilibres. Leur légitimation est donc double : d'une part la solidarité internationale, mais aussi l'urgente nécessité de l'action devant les menaces globales qui pèsent sur la planète. Notons enfin que, si le deuxième argument prend le pas, le développement et même la participation des populations locales à la gestion des ressources que l'on veut conserver sont vus comme un coût et non comme un objectif.

La perception locale : des terroirs dépendants

- 9 Par rapport à ce discours d'experts, nous avons cherché à positionner les représentations des populations locales et en particulier celles qu'elles peuvent se faire des rapports entre l'environnement et le développement. Les résultats de l'enquête que nous avons menée sont évidemment purement locaux : ils n'expriment que l'opinion de quarante-cinq hommes et femmes, d'âges divers habitant les villages et hameaux des sources de la Gambie en Guinée¹. Ils permettent cependant d'illustrer les difficultés de communication entre le discours paysan et le discours technique (figure 2).

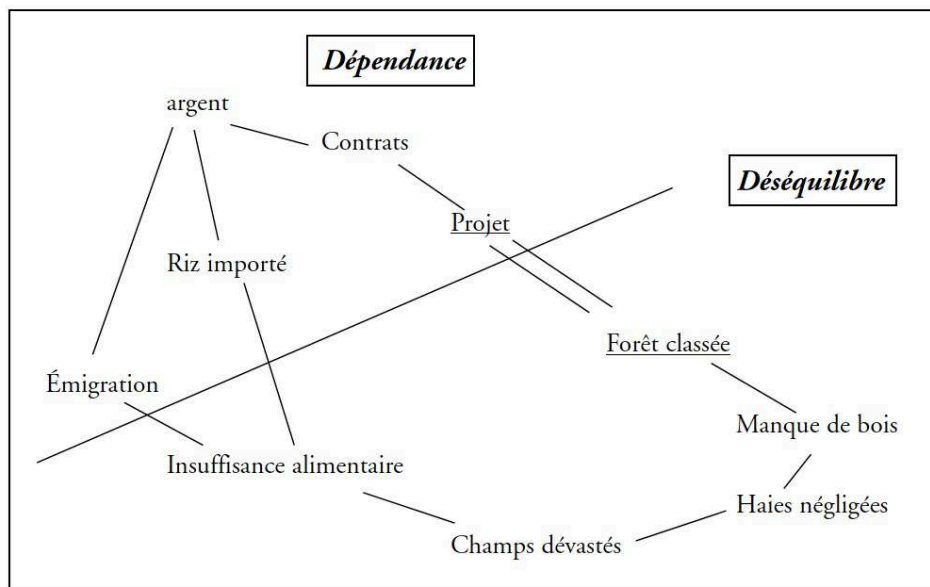


Figure 2 : L'enchaînement de la dépendance, vu par les villageois

- 10 Le discours paysan décrit la même réalité que le scientifique, mais à sa manière. La déforestation a conduit à la protection de la forêt. Les conséquences du classement de vastes surfaces en réserves forestières sont le manque de bois de feu, mais surtout des branches dont on se sert pour les clôtures. Celles-ci sont indispensables pour protéger

les concessions des divagations des troupeaux. Or, celles-ci sont une des bases de l'agriculture de la région. Champs dévastés, conflits entre propriétaires de champs et de troupeaux ont conduit, selon les paysans, à l'émigration d'un grand nombre de jeunes. Le seul avantage du classement de la forêt est qu'il a attiré la sollicitude des projets environnementaux. Ceux-ci génèrent des emplois et donc de l'argent. Grâce à ces emplois ou à l'argent des émigrés, les villageois couvrent leurs besoins alimentaires. Mais pour eux, la protection de la forêt a entraîné le déséquilibre de leur système de culture ; le village a basculé dans la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. De plus, selon eux il n'y a pas de problème environnemental ; bien gérée, la forêt se reconstitue et surtout l'érosion des sols est inexistante.

- 11 On pourrait s'arrêter à cette contradiction et, comme souvent, préférer l'interprétation scientifique, en principe irréprochable, aux discours des paysans qui se plaignent et qui cherchent à tirer avantage des projets. De fait, dans cette région du Fouta Djallon, des projets de protection de l'environnement se sont succédé depuis l'époque coloniale et les thèmes environnementaux sont donc tous connus depuis au moins une génération. Pourtant, on a cherché à aller au-delà des stéréotypes et à préciser les représentations qu'ont les paysans de leur environnement. Les entretiens issus de l'enquête ont été étudiés à l'aide d'un logiciel d'analyse textuelle². En dégagant les polarités dans l'usage des mots, il est possible de les placer sur un cercle de corrélation et de classer les discours en fonction de leur vocabulaire (figure 3).
- 12 L'aspect sans doute le plus remarquable est que le vocabulaire de la nature s'oppose, à celui de l'environnement.
- 13 D'un côté on note les mots de la végétation (*forêt, bois*), de l'eau (*pluie, source, ruissellement*), de la topographie (*bowal*, qui est un plateau cuirassé) ; le mot *érosion* n'apparaît que pour dire qu'elle n'existe pas dans la région ; on trouve également les mots qui règlent le cours du temps (*mois, saison, année*). Bien sûr on invoque *Dieu*, qui a créé la nature et qui dispense les pluies.
- 14 De l'autre côté du cercle, se trouvent les mots de l'environnement, c'est-à-dire la nature transformée, le milieu construit de l'homme : la *clôture* et la *haie*, les *arbres fruitiers*, la *maison*, la *concession* c'est à dire le domaine clôturé), les *troupeaux*. Sont associés les verbes de la transformation (*planter, cultiver, récolter*), mais aussi plus haut (*couper le bois, brûler la brousse*). Le mot *nature* se trouve dans ce groupe lié à l'expression *protéger la nature* qui est aussi une obligation, nous y reviendrons.

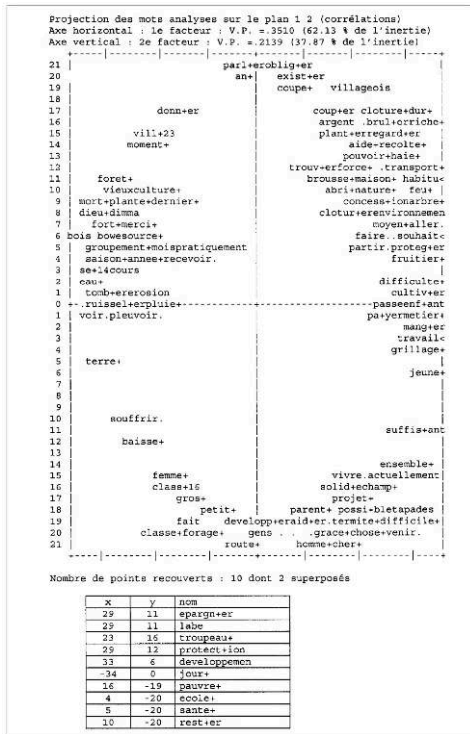


Figure 3 : Cercle des corrélations

- 15 Cette distinction entre nature et environnement cadre bien avec la définition développée actuellement dans l'éducation à l'environnement où l'on met l'accent sur les relations réciproques entre l'Homme et son milieu et elle peut surprendre, car on imagine par un stéréotype assez douteux, l'Africain proche de la nature. Elle s'oppose par contre aux conceptions de sens commun fréquentes dans les pays industrialisés (et elles sont aussi fréquentes dans les projets de développement) où règne une certaine confusion entre nature et environnement³. Dès lors il paraît cohérent que le *développement* trouve sa place à côté de l'*environnement*. Il est ici associé à la vie de tous les jours, à l'agriculture, à la famille. De fait, l'environnement, c'est le terroir villageois.
- 16 Il semble que dans l'esprit des villageois, il existe une perception nette de la différence entre un développement « traditionnel » qu'on pourrait qualifier d'endogène et un développement « moderne » exogène. En effet, le deuxième axe du cercle des corrélations est celui de la modernité. Il oppose les éléments de l'ouverture, le développement tel que les habitants des villages se le représentent, et les obligations qui lui sont liées ; ici la protection de la forêt classée.
- 17 En bas, *développer* est le mot qui donne la clé. Ses différents aspects sont l'*école* et ses *classes* ; le *forage* qui donne de l'eau de qualité ; la *santé*, qui est assurée par un dispensaire ; la *route*, refaite et élargie et qui permet le passage facile des véhicules. Tout ceci a été réalisé *grâce* au *projet* qui est l'agent extérieur du développement. Mais on trouve également les *parents* émigrés au Sénégal, à Conakry la capitale, ou même en France, qui envoient de l'argent pour secourir ceux qui sont restés au village et soutiennent ainsi l'économie locale. Anecdotique ou révélateur, comme on voudra, se trouve le mot *ensemble*, car on rappelle volontiers que le village a participé par son travail à la construction de l'école et du pont après leur financement par le projet. Intéressant également est la place du mot *femme*, un peu à l'écart, mais intégré dans le développement « moderne ». C'est que le projet leur a donné une existence autonome en favorisant les groupements féminins artisanaux ou maraîchers.

- 18 À l'opposé, sur l'axe vertical se trouvent les contraintes. *Obliger* est le mot clé. Les plus difficiles des contraintes sont de ne pas *couper* le bois, de ne pas *brûler la brousse*. L'interprétation que l'on peut en faire est que, dans l'esprit des villageois, on échange du développement « moderne » contre des contraintes, ici environnementales, qui pèsent sur le développement « traditionnel ». Pour certains il s'agit d'un échange inégal.
- 19 Au-delà des discours où les villageois considèrent qu'il n'y a pas d'érosion, que leur pratique du brûlis est équilibrée, que le classement de la forêt pour la protéger les gêne et où ils expriment leur incompréhension des politiques de protection des forêts ou des sols, se profile le fait que leur notion d'environnement n'est pas la nôtre.
- 20 Ceci rappelle beaucoup d'autres enquêtes. Citons, par exemple, celle de Marcel Sow (1998-1999) qui, notant les difficultés d'installation du Parc National du Haut Niger, plaide pour l'instauration d'un partenariat entre le Parc et sa zone tampon. Il est fondamental, dit-il, que le Parc et les populations puissent partager les objectifs de protection et de gestion des ressources naturelles. Mais, son étude montre aussi que les autochtones interrogés sont loin d'être persuadés de la réalité des processus de dégradation des ressources. Il préconise, ce qui est commun dans ce cas, d'améliorer les campagnes de sensibilisation et, grâce à une bonne stratégie de communication, d'aboutir à responsabiliser les populations riveraines.
- 21 Néanmoins, cette démarche suppose deux préalables qui ne sont pas toujours remplis. Elle admet d'une part que l'expert a raison et que son analyse est irréprochable. C'est donc à bon droit qu'on demande à la population de s'investir dans l'action. Elle suppose aussi que la population puisse adhérer à cette analyse extérieure, en y trouvant, dans sa propre culture, des traductions.

Susciter l'adhésion des ruraux

- 22 Avec de telles différences de conception de l'environnement, on peut s'interroger sur les raisons qui pourraient pousser les ruraux à adhérer aux directives d'un projet environnemental. Une d'entre elles, et qui semble déterminante, est que ces projets sont exécutés dans un contexte d'aide extérieure, c'est-à-dire de transferts techniques, mais aussi financiers.

Des actions environnementales liées à l'aide

- 23 La sécheresse du Sahel a rétabli le lien entre les notions de dégradation du milieu et celle de famine dont la liaison était tombée dans un certain oubli après les indépendances des états africains. C'est donc dans les années soixante-dix que les actions visant à la conservation ou à la restauration des milieux ont été remises à l'ordre du jour. Entre temps, le développement rural avait pris une forme particulière et qui survit, à peine modifiée aujourd'hui, à celle du projet. Considérant le retard de leur agriculture, les états africains avaient choisi ou s'étaient imposés un mode d'action assez technocratique où les résultats issus de la recherche agronomique étaient mis au service d'objectifs de production liés aux politiques nationales. D'abord sectorielles et généralement liées aux cultures de rente, les actions se sont progressivement élargies jusqu'à devenir des projets de développement « intégrés », c'est-à-dire associant les cultures vivrières et l'aménagement de l'espace rural. Les investissements, importants,

étaient obtenus en grande partie de bailleurs de fonds extérieurs au titre de la coopération internationale.

- 24 Ainsi, c'est à ce type de structures qu'ont été associées les actions de protection du milieu. Elles en ont partagé les défauts⁴.
- Le contrôle a priori consacre le pouvoir de l'expert. C'est lui qui construit le projet après une étude de faisabilité conduite sur des données de terrain qu'il a relevées lui-même. Le projet est ensuite évalué par les bailleurs de fonds sur leurs propres critères. Les besoins de la population sont pris en compte de l'extérieur, mais pas son opinion.
 - L'asymétrie des relations entre le projet et les autres acteurs, que ce soit l'administration locale ou les villageois : le projet met en place son cadre hiérarchique, quelquefois en concurrence avec l'administration locale. Disposant de finances abondantes, il la supprime. Quant aux villageois, ils sont confinés à des tâches d'exécution.
 - Ce type de fonctionnement se justifie par l'urgence de la situation (il en va du développement du pays) et l'illusion de la transmissibilité d'un paquet technique par une bonne vulgarisation. Le paysan devient un récepteur plutôt qu'un acteur. Soumis aux directives du projet, marginalisé sur son propre terroir, il voit se limiter sa capacité d'initiative.
- 25 La plupart de ces projets fondés sur des interventions dites « par le haut » ont échoué, mais ont laissé des traces. Certaines sont bénéfiques, et il ne faut pas les sous-estimer, du point de vue des aménagements, de l'ouverture des terroirs à l'extérieur, de certaines techniques qui, d'une façon ou d'une autre, se sont diffusées et ont été appropriées, à leur manière, par les populations. On attribue généralement l'échec de ces projets au fait qu'ils ne se fondaient ni sur les besoins réels des gens, ni sur leurs valeurs, leurs institutions ou leurs pratiques. Ils ignoraient le point de vue des paysans et même leurs connaissances. Enfin, les solutions qu'ils préconisaient pour le développement rural étaient loin d'être scientifiquement ou économiquement irréprochables.
- 26 Ainsi, s'est prolongé en matière d'environnement ce qu'on pourrait appeler le « paradigme colonial ». Il s'appuyait sur une expertise scientifique marquée par une vision de la dégradation accélérée des milieux liée à l'anthropisation. Elle justifiait des méthodes d'intervention très dirigistes et hiérarchiques qui aboutissaient à la mise en tutelle d'un paysan considéré, au mieux, comme inconscient. La vision, les méthodes et aussi les moyens financiers de l'action étaient d'importation occidentale. Hors, dans les cas de coercition et ceux, plus rares, où les projets apportaient une solution juste à des problèmes réels, l'adhésion des populations n'a pas été acquise.

Quelle participation ?

- 27 Alors que le modèle s'épuisait, les organisations non gouvernementales (ONG), de plus en plus présentes dans le Tiers Monde, ont diffusé de nouveaux concepts en matière de développement rural. L'approche dite « par le bas » donne la priorité au paysan ; elle est axée sur la population qui est mise en mesure de participer activement au projet. Cela suppose que la responsabilité des processus de décision soit partagée entre les villageois et les autres acteurs, y compris le projet. Dès lors, les objectifs, les méthodes et les bénéficiaires du projet sont l'objet de négociations.

- 28 La pratique de la participation permet en principe aux populations de mieux évaluer leurs problèmes et d'élaborer leurs propres solutions. Cela remet en cause les prérogatives de l'expert en matière de recherche et de décision.
- 29 Deux notions accompagnent généralement l'approche participative :
- Le cadre territorial de base est le terroir. Cette idée est acquise dès la fin des années quatre-vingt. Le terroir est associé à la communauté villageoise et à son espace vécu. L'organisation traditionnelle des villages permet à la fois une identification des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles, et une concertation avec la communauté et ses représentants. L'étendue limitée augmente les chances de trouver des solutions adaptées aux contraintes vécues à la base. Ainsi, une animation *ad hoc* doit déboucher sur un plan de gestion du terroir conçu, au moins en partie, par un comité représentatif du village.
 - La recherche d'interlocuteurs valables : l'approche participative ne peut se contenter de se reposer sur la hiérarchie traditionnelle, plus ou moins démocratique. Une action ne doit pas déboucher sur le renforcement des inégalités. C'est pourquoi un accent particulier est mis dans la création de groupements paysans, l'intégration des exclus du pouvoir politique local et en particulier des femmes.
- 30 La mise en œuvre est souvent assez différente des principes. Il existe actuellement un vif débat, d'une part sur l'application de l'approche, d'autre part sur la place de la participation dans l'organisation politique et économique globale. En effet, la participation a pour conséquence le partage du pouvoir, au moins dans les projets de développement, et même remet en cause les savoirs qui sont diffusés dans ces processus.

L'éducation à l'environnement et les projets de développement

- 31 Si l'objet de l'éducation à l'environnement est l'harmonisation du réseau des relations entre personnes, société et environnement (Sauvé, 1997), on peut penser qu'elle doit d'abord être construite à partir des préoccupations des populations locales et utiliser essentiellement des éléments de leur culture. Or, les actions d'éducation à l'environnement sont le plus souvent intégrées de fait à des processus de développement exogènes. Dans ces conditions se pose le problème de l'interculturalité. Quelle autonomie est laissée à l'expression des besoins locaux ? Une réponse, bien sûr très partielle, peut être apportée par une étude de cas en Guinée.
- 32 L'intérêt pour l'éducation à l'environnement est récent : ce n'est qu'en 1993 qu'une cellule opérationnelle d'éducation à l'environnement apparaît à l'Institut Pédagogique National. Un programme est mis au point, qui sera expérimenté dans quatre écoles dans les années qui suivent (Institut Pédagogique National, 1993). Cette action fait partie de la rénovation des programmes de l'enseignement primaire. L'école guinéenne doit s'intéresser aux problèmes auxquels la population est régulièrement confrontée. L'environnement en fait partie.
- 33 Du point de vue de la forme, les méthodes sont résolument modernes : les approches thématiques, essentiellement basées sur la résolution de problèmes, correspondent à une réelle révolution dans le contexte local. Elle est accompagnée d'un discours très novateur sur l'ouverture de l'école et le développement du lien entre l'école et la communauté⁵. Par contre, si les contenus sont variés, ils ne se départissent jamais du schéma classique surpopulation-pauvreté-dégradation de l'environnement. Un atelier s'intéresse à « l'exploitation abusive de la forêt », un autre à la dégradation des sols, un

troisième aux feux de brousse. Alors que de nombreux travaux remettent en cause au moins en partie, ou localement, ce schéma, il reste admis comme un dogme. Il est aussi remarquable de voir comment le pédagogue national, mais urbain, a repris la vision coloniale du monde paysan. Ainsi, on apprend lors d'activités d'apprentissage intitulées « Luttons contre le déboisement » pourquoi le paysan coupe les arbres. C'est, dit le manuel, « par ignorance ». La vision du rural ignorant et paresseux a la vie dure.

- 34 En 1998, la poursuite des efforts d'organisation des écoles primaires conduit à un atelier de formation des enseignants à destination des directeurs d'école du Fouta Djallon où se déroulent des actions de développement du projet Bassins-versants pilotes (Winrock et Guinée écologie, 1998). L'atelier est une action partenariale entre l'Institut Pédagogique, une ONG guinéenne (Guinée Écologie) et une ONG américaine (Winrock international). De fait, les messages sont impeccables ; on s'appuie sur les thèmes déjà inscrits au programme des écoles élémentaires (santé, alimentation, famille, organisation du monde rural), mais travaillés dans une optique transdisciplinaire. Les préoccupations du ministère sur l'amélioration des pratiques pédagogiques sont prises en compte : définir les objectifs des séances d'apprentissage, identifier les thèmes d'acquisition, utiliser des méthodes actives comme les classes nature ou, plus originales ici, les classes village. On insiste sur la connaissance du milieu : les élèves pratiqueront des enquêtes villageoises sur les thèmes environnementaux (sols, rivières, plantes, faune locale) et même produiront des cartes de visualisation du terroir, technique issue tout droit de l'approche « Terroirs villageois » des projets de développement. Particulièrement intéressant est aussi le désir d'impliquer les enseignants à produire et mettre en commun leur propre matériel pédagogique : le but est de s'affranchir de l'extérieur pour élaborer un produit original d'éducation à l'environnement, adapté aux réalités locales.
- 35 Une grosse difficulté surgit cependant à propos de l'évaluation des actions. Comment en apprécier l'efficacité ? Par le changement des comportements, certes, mais on le mesure alors à la participation du village au reboisement, au creusement de fossés anti-érosifs, à la lutte contre les feux tardifs, à la création de groupements villageois et, finalement, à tous les thèmes de vulgarisation qui sont diffusés par les projets de développement. De fait, l'un des volets des projets de développement est le soutien de l'école en tant qu'élément de vulgarisation⁶. Par l'intermédiaire des enfants, on espère atteindre les parents.
- 36 Il n'est pas question ici de faire une critique de ces démarches qui semblent faire de rapides progrès dans le sens d'un respect de plus en plus grand des sensibilités locales. Mais il faut bien reconnaître que les actions d'éducation à l'environnement sont d'initiative extérieure au monde rural, de l'étranger ou de la capitale, et qu'elles véhiculent avec elles les représentations que se font les agents extérieurs des réalités villageoises. Elles sont prises aussi dans un mécanisme économique lié à leur financement, ce qui pose évidemment le problème de l'autonomie du projet éducatif par rapport à l'agent économique qu'est le projet de développement. Le danger est que l'éducation à l'environnement participe au système de domination économique et culturelle dont elle ne serait qu'un des outils. Mais, autant la réalité de ces mécanismes ne peut être ignorée, autant il reste des marges de manœuvre qu'un tel ensemble de contraintes laisse, malgré tout, aux acteurs locaux dominés.

Le partenariat pour la gestion durable de l'environnement

La place de l'expert dans les projets partenariaux : trois études de cas

- 37 En principe, l'approche participative débouche sur un partenariat véritable. Suivant sa définition, il résulte d'une entente entre deux parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, celui du partenariat d'une équipe d'experts et d'un village, les villageois sont libres de leurs décisions, y compris de celle de participer ou non. Notons cependant que le partenariat reste dans le domaine général de l'aide, ce qui donne à l'égalité une connotation particulière. L'objectif commun est généralement le développement durable d'un terroir villageois ou d'une région ; ce que recouvrent ces termes dépend en fait de la négociation entre villageois et organisme d'appui (c'est ainsi qu'on le nomme généralement). Quant à l'utilisation des ressources respectives, la conduite de l'organisme d'appui est proche de celle d'un prestataire de services, à ceci près que les villageois bénéficiaires ne paient pas ses services (c'est le bailleur de fonds qui s'en charge) ; mais ils supportent les risques si l'aide se révèle inappropriée. Ces partenariats ont une fin : ils débouchent sur des améliorations de mieux en mieux prises en charge par les paysans. À un certain degré de prise de responsabilité par les paysans, l'organisme d'appui se désengage de façon négociée (Hochet et Aliba, 1995).
- 38 Les fonctionnements, bien que variés, reprennent souvent des phases comparables. On prendra ici trois exemples de projets différents par leur ampleur, leur localisation et les thèmes axiaux.
- Le projet GERF (Gestion de l'Espace Rural et des Forêts en Préfecture de Mamou en Guinée) était un projet de gestion des ressources naturelles assez classique, au moins au départ. Il avait pour but la lutte contre l'érosion, le contrôle des feux de brousse et la protection des forêts d'une région qui, depuis les années quarante, était considérée comme l'archétype de la dégradation du milieu naturel en Afrique. La demande était celle de l'État guinéen (GERF, 1996).
 - Le P.A.E.T. (Programme Agro-Écologique de la Transamazonienne) s'occupe de mettre en place une agriculture durable dans une zone de colonisation agricole sur un ancien front pionnier. Ouvert en 1970, il a laissé des terres dégradées où survivent difficilement des exploitations agricoles familiales. Dans cette région fortement politisée, les syndicats de petits agriculteurs se sont adressés à l'Université locale, celle de l'État de Para (Castellonet et coll., 1998).
 - D'ampleur plus grande, le programme Campfire au Zimbabwe a dû sa notoriété au fait qu'organisé par le Fonds Mondial de la Nature (WWF), il en est devenu une des réussites les mieux mises en exergue. Le programme est né de l'enjeu que représente l'avenir des parcs nationaux et des réserves naturelles dans le pays. Couvrant plus de 20 % du territoire national, elles étaient ressenties par les populations locales comme une spoliation coloniale de leurs terres ancestrales. Il s'agissait donc de rechercher un lien entre conservation de la flore et de la faune et développement local dans une perspective de durabilité⁷.

Quel consensus pour quelle durabilité ?

- 39 Bien que ces trois projets soient différents par le thème, la taille ou les sources de financement, ils aboutissent à des mises en pratique comparables.

Inclure tous les acteurs

- 40 Dès le départ il faut identifier tous les acteurs impliqués dans la situation-problème.
- 41 Dans le projet GERF du Fouta Djallon, la situation était particulièrement complexe. Les pouvoirs traditionnels sont assez éclatés : conseil des chefs de lignage pour la gestion des terroirs, confréries de chasseurs, conseil des sages pour les arbitrages locaux auxquels se superposent des pouvoirs administratifs modernes.
- 42 Pour le projet Campfire, le problème étant le transfert au moins partiel de la gestion des espaces protégés et de la faune à un système local, sont intéressés l'administration des Parcs nationaux, les entreprises privées s'occupant surtout du tourisme de safari, les ONG environnementales, les autorités locales héritières des anciennes chefferies et les paysans qui sont aussi éleveurs et chasseurs.
- 43 Dans le projet brésilien, l'interlocuteur unique était un collectif régional regroupant une dizaine de syndicats paysans, et des associations. Mais, d'autres acteurs identifiés comme parties prenantes de la situation ont été intégrés au processus de négociation : municipalité, commerçants, tandis que les grandes sociétés d'élevage et d'exploitation forestière sont restées au-dehors.
- 44 L'une des difficultés de cette phase est justement d'inclure la totalité des acteurs, et en particulier le « tiers absent » (Weber, 1994), c'est-à-dire les vastes organismes qui se considèrent comme extérieurs à des problèmes circonscrits localement, comme les administrations nationales, les ONG transnationales et les coopérations étrangères, mais qui exercent néanmoins une influence réelle au niveau local.
- 45 L'entame du projet nécessite un médiateur qui anime le processus de négociation entre les parties. Il peut être l'initiateur étranger du projet, un expert ou un politique. Dans les trois cas pris en exemple, les relations entre acteurs étaient trop tendues et les intérêts à court terme trop conflictuels pour s'attacher à la résolution des problèmes actuels. Un détour par le futur a permis de surmonter les conflits.

Des projets patrimoniaux

- 46 Chacun s'accordant à dire que la situation actuelle est intenable, on peut définir à long terme quelle pourrait en être l'issue idéale. Ceci est l'objet de la deuxième phase des projets. Au Brésil, le but est la permanence d'une agriculture familiale ; au Zimbabwe, la participation de la population à la gestion des réserves, ce qui garantit la protection des réserves et de leur faune tout en permettant à la population une participation aux bénéfices de leur exploitation (touristique entre autres). La notion de long terme est le fruit d'une négociation entre les environmentalistes pour qui la durabilité s'étalonne à l'échelle du siècle et les paysans dont les perspectives économiques ne dépassent pas dix ans. Il est intéressant que pour les projets étudiés le résultat s'établisse à la durée d'une génération. Spontané ou contraint, le lien se fait avec les éléments idéologiques liés aux « générations futures » et à l'héritage transmis à ses enfants.

Expert et recherche-action

- 47 Ce n'est que lorsque les objectifs à long terme sont fixés que l'expert entre en scène pour la troisième phase du projet. Il entre dans un processus de négociation déjà entamé, c'est pourquoi il ne peut intervenir que sur une méthode de recherche-action. Le chercheur est donc tenu, à la fois du point de vue méthodologique, mais aussi éthique, à trois obligations. La restitution périodique qui permet de présenter les résultats des recherches aux populations concernées ; l'évaluation conjointe des résultats, ce qui permet de recadrer la recherche et son rôle en tant que chercheur ; la négociation de toute activité nouvelle avec ses interlocuteurs, ce qui rogne la liberté traditionnelle du chercheur pour le placer sous le contrôle des acteurs locaux.
- 48 L'objet de la recherche est l'élaboration d'un ou plusieurs scénarios pour atteindre les buts fixés lors de la négociation préalable. Là encore, cette phase est contrôlée par les acteurs locaux, les experts devant évaluer et comparer la faisabilité des divers scénarios. C'est dans ces multiples allers-retours entre chercheurs et acteurs que se place la démarche itérative et interactive de la recherche-action.

Deux caractéristiques des partenariats

- 49 Bien que les processus insistent de plus en plus sur le côté égalitaire des négociations, et que de fait les décisions intègrent davantage la population locale, ils demeurent inclus dans un transfert financier et technique. L'aide aux pays pauvres, qu'elle soit exercée par des coopérations nationales ou par des ONG éventuellement plus respectueuses des cultures locales, colore ces partenariats et met en évidence deux aspects, qui existent certes sous les autres latitudes, mais qui prennent ici des traits particulièrement nets.

Le partenariat est d'abord un marché

- 50 Selon l'idéologie du partenariat, tous les acteurs doivent gagner dans l'échange. À plus forte raison dans un contexte de pauvreté, ce sont les bénéficiaires pour les populations locales qui détermineront le succès ou l'échec du projet.
- 51 Pour eux, ces bénéficiaires pourront être traduits en termes de revenus, de communication avec le pouvoir politique ou économique, et l'expert sera jugé sur sa capacité à mobiliser l'aide financière, politique, extérieure ou nationale.
- 52 L'intérêt de l'expert, et, au-delà de lui, des institutions d'aide qui l'emploient, est plus difficile à saisir, mais il est bien un représentant de son propre monde et de sa propre culture, et d'autant plus militant qu'il est convaincu du bien-fondé de son action.

Ce partenariat fonctionne comme une interface culturelle

- 53 Même si l'expert en Afrique n'est plus un « Blanc » aussi régulièrement qu'autrefois, il existe encore assez de différences pour qu'experts et villageois constituent deux communautés culturelles distinctes. Dans l'action, s'institue une confrontation de savoirs, mais aussi de normes et de valeurs. Cet aspect, certes très sensible dans les pays du Tiers Monde, existe également en France. Dans le secteur agricole, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) s'est intéressée aux interfaces culturelles entre exploitants agricoles et agronomes et aux difficultés de leur

communication (par exemple : Darré, 1994). Les cultures associatives, cultures d'entreprises, introduisent autant de clivages. On peut se demander d'ailleurs s'il existe de partenariat véritable sans interface culturelle.

- 54 Ici, elle est très tranché bien sûr, au point où un sociologue du développement a parlé de « champs de batailles du savoir » (*battlefields of knowledge* : Long, 1994 ; voir aussi Olivier de Sardan, 1995). C'est sur ces fronts que les conceptions sur l'environnement évoluent à mesure que les projets partenariaux avancent. Au départ, l'intérêt affiché par les populations locales dans ce domaine est faible. Conserver la forêt amazonienne n'est pas le souci des colons brésiliens ; l'environnement des ruraux du Fouta Djallon ne dépasse pas les limites du terroir mis en valeur ; la faune est une nuisance ou une source de nourriture pour les voisins des réserves zimbabwéennes. L'éducation à l'environnement s'y pratique par discussion, persuasion, ou conflit et retour sur ses propres conceptions.
- 55 Or, dans ces échanges plus ou moins faciles, les savoirs locaux semblent à leur désavantage. En effet, les savoirs locaux sont par définition liés à leur contexte géographique, sociétal, et, parce qu'ils évoluent eux aussi, temporel. Ils sont aussi empiriques et syncrétiques ; leur rationalité se conçoit dans le système de sens de leur société. Les savoirs technico-scientifiques auxquels on les oppose généralement sont formalisés et uniformisés ; ils ont vocation universelle. Les échanges entre ces deux types de savoir sont donc asymétriques.
- 56 Certes, les emprunts technico-scientifiques devront être traduits dans les cultures locales, et les réactions peuvent varier du rejet à l'appropriation sélective ou au détournement des savoirs. Ces formes marquent la vitalité des cultures capables d'adopter des savoirs étrangers et de leur donner du sens ; mais, ce faisant, elles se déplacent sur la voie de l'acculturation. Mis à part un respect de façade, quelle place veut-on accorder aux cultures locales ? Finalement, notre société n'est-elle pas la seule en mesure de « penser globalement » ?
- 57 Ainsi sur ces deux aspects du partenariat, celui du marché, rendu inégal par le contexte d'aide, et celui de l'interface culturelle, asymétrique à cause des différences de nature des savoirs, les sociétés locales se trouvent dans une double position de faiblesse.

Un retour sur les représentations de l'expert

- 58 Si, dans l'affrontement, les savoirs technico-scientifiques semblent beaucoup plus stables, ils progressent cependant, mais selon leurs propres règles. Après tout, la connaissance scientifique n'est qu'une série de réponses provisoires et sans doute socialement connotées, à des problèmes posés par des scientifiques (Joubert, 1999).
- 59 Ainsi, lorsqu'on revient à la question du début, celle de la perception de l'expert sur la dégradation des milieux, on s'aperçoit que le corpus légué par la colonisation a beaucoup évolué. Le phénomène de cuirassement, qui avait si fortement influencé leur croyance en une érosion actuelle dramatique, est maintenant daté, et son ancienneté peut remonter jusqu'au Jurassique. L'existence de vieilles savanes dont l'origine n'est pas liée à l'action de l'homme est reconnue. Enfin, des chercheurs mettent en garde contre l'amalgame assez souvent réalisé entre les crises de sécheresse qui existent périodiquement, mais de façon normale, aux confins des déserts, et un processus de désertification, à tout le moins, beaucoup plus étroitement localisé⁸.

- 60 Pourtant, le débat scientifique, lorsqu'il existe, se diffuse peu vers le public. Pour certains, ce blocage est dû à la politisation des questions scientifiques, elle-même liée en partie à l'intérêt que prennent les gouvernements, mais aussi les coopérations bilatérales ou internationales et même les ONG dans la pérennisation de l'aide. Mais, quelle que soit l'origine de cette inertie, les progrès scientifiques influencent encore très peu les projets. Au Fouta Djallon, où la lutte contre l'érosion recommence avec une énergie renouvelée à la fin des années 80, il faut attendre une dizaine d'années avant que les rapports annuels admettent que les risques sont, dans la majorité des cas, très modérés sans que, d'ailleurs, l'orientation des projets soit fondamentalement modifiée. Cette situation, qui semble assez répandue, pose problème. Si la menace sur l'environnement n'est pas d'une gravité qui invite à un droit d'ingérence, quelle est donc la légitimité de l'action extérieure (Rossi, 2000) ?
- 61 Finalement, ne nous donnons-nous le droit d'intervenir chez les autres, ainsi que le raccourcit Rossi (1997) : « parce que nous payons et que nous croyons savoir ? ».

Après l'expert

- 62 L'expert était placé comme relais entre deux types d'espaces : celui maîtrisé par les communautés et un espace économique extérieur où agissent l'État, les bailleurs de fonds, les grandes ONG qui définissent les politiques publiques. Mais, de plus en plus, ces populations souhaitent s'exprimer sans intermédiaire à travers les canaux politiques et administratifs. Elles en ont davantage les moyens puisque les projets participatifs visent à renforcer les capacités des acteurs locaux. Ils amorcent un processus général de passage à une démocratie participative par le biais d'une plus grande liberté politique et économique.
- 63 Entre la marginalisation des communautés locales des anciens projets de développement et un véritable *empowerment*, où elles se prennent en charge elles-mêmes, le partenariat occupe une position intermédiaire où les communautés locales, même si elles participent davantage aux décisions qui les concernent, occupent une position de faiblesse vis-à-vis des experts étrangers. Le partenariat ne devrait donc pas, au moins dans le contexte décrit ici, être pris pour une manière idéale de procéder.

Conclusion

- 64 La position et le rôle de l'expert ont beaucoup changé. Il jouait un rôle central : c'est lui qui identifiait, évaluait la faisabilité, rédigeait les termes de référence, dirigeait l'exécution des opérations. Il était la référence et la garantie de l'objectivité, et disposait également du pouvoir redoutable d'influer sur les financements. De fait, il était placé dans une relation ambiguë d'interface entre l'organisme extérieur, qui finançait et qui dirigeait les opérations, et le rural qui recevait l'aide, mais restait un exécutant. Les rôles ont changé. Dans une situation de partenariat, l'expert a dû céder la place à d'autres acteurs : l'animateur ou le facilitateur s'occupent de ses fonctions de médiation. Il s'est replié sur son métier le plus fondamental : celui de l'application de la connaissance scientifique dans le cadre de la recherche-action. Et, s'il garde une influence sur les bailleurs de fonds, il n'est plus seul dans ce domaine.

- 65 Pourtant, ce n'est pas la fin de l'évolution. On peut imaginer une situation où les villageois auraient conquis une complète autonomie. Dans cette situation (étudiée par ENDA-GRAF Sahel, 1993 et Matose, 1997), l'expertise n'intervient plus que dans un processus de consultation. Elle fournit une prestation de service dans une démarche totalement contrôlée par la population. Rien de surprenant dans cette situation qui est celle de n'importe quelle commune ou association française. Quelle place occupe à ce moment la question de la gestion du milieu et la protection de la nature ?
- 66 Cette situation aiderait à remettre en cause le regard dominant sur la gestion des ressources naturelles et conduirait à admettre des formes plurielles d'expertises et d'opinion. Il ne s'agirait plus de céder à une vision et à des méthodes extérieures, mais d'explorer d'autres options.
- 67 Les populations locales se réapproprieraient alors leur environnement selon leurs propres conceptions et leur volonté politique.

BIBLIOGRAPHIE

- Adams, J.S. et McShane, T.O. (1984). *The myth of wild Africa*. Berkeley : U.C. Press.
- Antoine, S., Barrère, M. et Verbrugge, G. (1994). *La planète Terre entre nos mains. Guide pour la mise en œuvre des engagements du Sommet planète Terre*. Paris : La documentation française.
- Castellanet, C., Saldago, I., Célestino Filho, P. et Simoes, A. (1998). La contribution de la recherche-action participative à l'émergence d'un projet collectif de développement durable sur la frontière amazonienne. In G. Rossi, P. Lavigne Delville et D. Narbeburu (dir.), *Sociétés rurales et environnement : gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*. Paris : Karthala. p. 281-300.
- Collomb, P. et Guérin-Pace, F. (1998). *Les Français et l'environnement. Enquête « Population-espaces de vie-environnement »*. Paris : INED-PUF.
- Darré, J.P. (dir.). (1994). *Pairs et experts dans l'agriculture*. Erès, 12 (1), 227 pages.
- Dionne, L. (1998-1999). Pertinence de l'éducation relative à l'environnement et voies de recherche en Afrique. Réflexion issues d'une étude en Guinée. *Éducation relative à l'environnement : Regards, Recherches, Réflexions*, 1, 155-161.
- ENDA-GRAF Sahel. (1993). *La ressource humaine, avenir des terroirs*. Paris : Karthala.
- GERF. (1996). *Rapport de capitalisation. Projet de gestion de l'espace rural et des forêts (GERF)*. Mamou : non publié.
- Gueneau, M.C. et Lecomte, B.J. (1998). *Sahel : les paysans dans les marigots de l'aide*. Paris : L'Harmattan, coll. Alternatives rurales.
- Hochet, A.M. et Aliba, N. (1995). *Développement rural et méthodes participatives en Afrique*. Paris : L'Harmattan, coll. Alternatives rurales.
- Institut Pédagogique National. (1993). *Présentation des programmes d'éducation environnementale à l'école élémentaire*. Conakry : non publié.

- Joubert, N. (1999). Les tribulations modernes du savoir scientifique. *Sciences humaines*, n° 24, 72-75.
- Long, N. (1994). Du paradigme perdu au paradigme retrouvé ? Pour une sociologie du développement par les acteurs. *Bulletin APAD*, n° 7, 11-34.
- Matose, F. (1997). Conflicts around forest reserves in Zimbabwe what prospects for community management ? *IDS Bulletin*, 28 (4), 69-77.
- Murombedzi, J.C. (1994). Campfire ou l'alliance impie : la conservation par le profit local. *Politique africaine*, n° 53, 64-74.
- Olivier De Sardan, J.P. (1995). *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du développement social*. Paris : APAD-Karthala.
- Rossi, G. (2000). *L'ingérence écologique*. Paris : Presses du CNRS.
- Rossi, G. (1997). Voulons-nous la participation ? Essai critique sur l'environnement et le développement. In J.F. Barré (dir.), *Regards interdisciplinaires sur les politiques de développement*. Paris : L'Harmattan.
- Sauvé, L. (1997). *Pour une éducation relative à l'environnement*. Montréal : Guérin.
- Sow, M. (1998-1999). Croyances et perceptions de l'environnement chez les populations riveraines du Parc du Haut Niger en Guinée. *Éducation relative à l'environnement : Regards, Recherches, Réflexions*, 1, 163-169.
- Thomas, D.S.G. et Middleton, N.J. (1994). *Desertification : exploding the myth*. Chichester : J. Wiley and sons.
- Tiffen, M., Mortimore, M. et Gikuchi, F. (1994). *More people, less erosion : environmental recovery in Kenya*. Chichester : J. Wiley and sons.
- Weber, J. (1994). Perspectives de gestion patrimoniale des ressources renouvelables. In P. Lavigne Delville (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* Paris : Karthala. p. 534-555.
- Winrock et Guinée écologie. (1998). *Éducation environnementale des élèves du cycle primaire. Rapport d'exécution du séminaire atelier de formation des enseignants. Labé 2-5 nov.1998*. Labé : INRAP, pub. n° 18.

NOTES

1. Village de Hooré Dimma (Moyenne Guinée), sondage aléatoire, entretien enregistré en langue pular.
2. Alceste ; société Image, Toulouse.
3. C'est le cas pour les Français, probablement parce qu'ils sont en majorité urbains. Voir à ce propos Collomb et Guérin-Pace (1998).
4. Les critiques sur ce type d'organisation pleuvent dans les années 90. Citons entre autres : Hochet et Aliba (1995) et Gueneau et Lecomte (1998).
5. Le discours officiel est ici très soutenu par les éducateurs guinéens, ainsi que le note Liliane Dionne (1998-1999).
6. Par exemple, le Projet de gestion de l'espace rural et des forêts (GERF, 1996).
7. Dans une grande abondance de publications sur le sujet, en français : Murombedzi (1994) et Weber (1994).

8. Citons dans la littérature sur la nature africaine : Adams et McShane (1984) sur l'érosion des sols; Thomas et Middleton (1994) dont la véhémence des titres est peut-être liée à la difficulté de diffuser des idées qui ne sont pas conformes à la pensée orthodoxe ; ou encore Tiffen et coll. (1994).

RÉSUMÉS

Dans les pays en voie de développement, les projets d'éducation à l'environnement s'inscrivent généralement dans le contexte de l'aide internationale. Ils émanent rarement d'une demande locale et suscitent difficilement l'adhésion de la population. Pour être véritables, les partenariats qui se nouent entre l'aide extérieure et les communautés locales doivent créer les conditions d'une réelle participation : laisser exprimer leurs besoins, leur assurer un contrôle de l'opération, leur permettre une évaluation régulière du projet. Ces nouvelles conditions transforment le rôle de l'expert, et d'une façon plus générale, celle de toute recherche.

In developing countries, environmental education projects usually work within the context of international aid. They rarely come from a locally expressed need and have difficulties being accepted by the local population. To be genuine, the partnerships which mesh exterior aid and local efforts must create conditions of real participation of the communities : allowing them to express their real needs, assuring them control over the operation, permitting them a regular evaluation of the project. These new conditions transform the role of the « expert », and in a more general fashion, that of all research.

AUTEUR

JEAN-ÉTIENNE BIDOU

Jean Étienne Bidou est Maître de conférences à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Poitou-Charentes. En partie mis à disposition de l'Ifrée-ORE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) dans le cadre d'un partenariat entre ces deux institutions, il y est responsable de la mission recherche en E.E. Géographe de formation, il a passé de nombreuses années en Afrique et s'intéresse à la relation environnement/développement.